

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.09.162

**Rapport annuel du
délégué de service
public - Année 2007 :
délégation du service
public de distribution
d'eau potable confié à
la SEMEA**

LE VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 septembre 2008**

Secrétaire de séance : Fatiha BOURDAREAU

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Philippe LAVAUD à Denis DOLIMONT, Simon DEFORGE à Rachid RAHMANI

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Françoise LAMANT

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, François ELIE par Samuel CAZENAVE, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - ANNEE 2007 : DELEGATION
DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE CONFIE A LA SEMEA**

Selon les articles 50 et suivants du contrat du 16 août 2006 liant la ComAGA à l'exploitant, ce dernier est tenu de produire chaque année un compte-rendu technique et financier. De plus, selon l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, ce compte-rendu doit être présenté à la collectivité maître d'ouvrage ainsi qu'à la commission consultative des services publics locaux.

Il se présente en deux parties détaillées ci-après :

- Partie technique
- Partie financière

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 17 juin 2008,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 18 septembre 2008,

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel de la SEMEA, délégataire du service public de distribution d'eau potable, sur le périmètre communautaire à l'exception de la commune de Saint Yrieix sur Charente.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

30 septembre 2008

Affiché le :

01 octobre 2008

PERIMETRE COMMUNAUTAIRE A L'EXCEPTION DE SAINT YRIEIX SUR CHARENTE

Depuis le 1^{er} Janvier 2007, la SEMEA a la charge de l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre communautaire à l'exception de Saint Yrieix sur Charente.

Les éléments indiqués ci-dessous sont issus des Comptes rendus technique et financier transmis par le délégataire.

Eléments techniques

Contexte

Population desservie (recensement de 1999)	46 324 habitants
nombre de branchements au 31 décembre	43 600
nombre d'abonnements au 31 décembre	42 462
taux d'abonnement	94,2 %
nombre de mutations en cours d'année	6 302
taux de mutations de l'année	14,8

Bilan d'eau

volume produit	7 427 971 m ³
volume importé	271 223 m ³
volume exporté (Mornac, SIAEP de Chazelles et Communauté de Communes Vallée de L'Echelle)	1 155 251 m ³
volume mis en distribution	6 543 943 m ³
volume consommé	5 487 625 m³
rendement du réseau	83,86 %
ratio de pertes en distribution	16,14 %

Renouvellement d'ouvrages

nature du renouvellement	nombre d'unités renouvelées
sur compteurs	3514
sur branchements en plomb	571
sur réseau	8082 ml

A noter que le recensement des branchements en plomb réalisé par l'exploitant fait apparaître un reste de 3 226 branchements en plomb sur le périmètre communautaire à l'exception de Saint Yrieix sur Charente en 2007.

Éléments financiers

La partie « **charges** » du compte d'exploitation 2007 pour le périmètre communautaire à l'exception de Saint Yrieix sur Charente se monte à **5 289 148 €**.

La partie « **produits** » du compte d'exploitation 2007 pour le périmètre communautaire à l'exception de Saint Yrieix sur Charente se monte à **4 957 700 €**.

Résultat : - 331 448 €